

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**Réglementation de la circulation
Et du stationnement
Festival InvitationS
Le 29 août 2025
Rue des bassins, Place de la poste
Place des écoles, Rue des Jardins**

N° A-2025-08-21-56

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés pour permettre le bon déroulement des festivités :

- Festival InvitationS le 29 août 2025
et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 - Pour le Festival InvitationS du 29 août 2025, la circulation et le stationnement seront interdits : rue des bassins, rue des jardins, place des écoles et place de la poste du 29 août 2025 8h au lendemain 12 h.

ARTICLE 2 - Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée des dites rues.

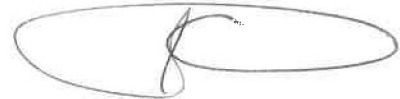
ARTICLE 3 - Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 - Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De Montpellier le
Et publication ou notification
Du
Le Maire **22 AOUT 2025**

Fait à LESPIGNAN, le 21 août 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBERT

